



AR\_2024\_041

**Arrêté d'attribution de subvention aide au développement  
TPE/PME**

-----  
**Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,**

Vu l'avenant à la convention de partenariat en date du 19 septembre 2022 relatif à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération du Conseil de Communauté DC\_2024\_043 en date du 10 juin 2024 portant attributions de subventions aux entreprises : aides à la création/reprise et aide au développement.

**ARRETE**

**Article 1 :** Une subvention de 1050€ est accordée à la Bijouterie Martin Lavaquerie, Mr Mme MARTIN, 1 Rue Léon Pasqual, 59440 AVESNES SUR HELPE, pour le développement d'une entreprise de BIJOUTERIE, dans le cadre des aides au développement d'entreprise.

**Article 2 :** La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées justifiant la réalisation effective des investissements réalisés par l'entreprise.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la 3 CA, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié à Mr Mme MARTIN.

Le Président,

-certifie sur sa représentativité le caractère exécutoire de cet arrêté  
-confirme que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par écrit de pourvoi devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,  
Nicolas DOSEN



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20240626-AR\_2024\_041-AR